



# *Le Bureau des examinateurs en optométrie du Canada célèbre son 25<sup>e</sup> anniversaire!*

Le 28 juillet 1995, le sous-registraire général du Canada enregistre l'acte constitutif reconnaissant les Examineurs canadiens en tant que personne morale ainsi que ses administrateurs signataires, soit Josée Visockis (NB), présidente, Ralph Chou (ON), secrétaire, et James Ross (SK), trésorier. La réunion inaugurale du conseil d'administration, qui s'est tenue le 19 novembre 1994, survient seulement huit mois avant cette consécration. Ce fut un moment inoubliable pour ces trois personnes, mais aussi pour les administrateurs siégeant au tout premier conseil de l'organisme, à savoir B. Cox (BC), Louise Myshak (BC), Laurie Newman (AB), Lorne Ryall (MB), Dary Lavallée (QC), Lester Jink (PE), Kevin Halleran (NL) et Tim Winslade (NS).

Au cours de cette période de huit mois, les membres fondateurs de notre conseil d'administration se sont réunis à deux reprises à Toronto, en Ontario, pour discuter notamment de la structure des coûts et jeter les bases de l'instauration graduelle d'une épreuve canadienne équivalente à la partie III de l'examen de la National Board of Examiners in Optometry (NBEO). Aujourd'hui, le Bureau des examinateurs en optométrie du Canada est un organisme à but non lucratif bien établi qui fournit aux étudiantes et aux étudiants en optométrie une évaluation bilingue, défendable et valide sur le plan psychométrique attestant leur compétence afin qu'ils puissent accéder à la pratique de cette discipline au Canada. Les discussions en cours demeurent axées et alignées sur notre vision, qui consiste à être le seul fournisseur des évaluations de la compétence pour le compte des organismes de réglementation de l'optométrie au Canada.

Un quart de siècle plus tard, nous sommes fiers de fêter le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme qu'est devenu le Bureau des examinateurs en optométrie du Canada.

C'est avec la plus grande joie que l'ensemble de notre personnel célèbre cette étape clé. Si nous sommes impatients de voir ce que les 25 prochaines années nous réservent, nous souhaitons tout d'abord reconnaître notre histoire et rappeler les réalisations qui nous ont menés où nous sommes. Après tout, nous ne serions pas ici aujourd'hui sans elles, et celles-ci forment les assises qui nous permettront de croître en tant qu'organisme.

## **Notre mission :**

*Développer de manière continue et assurer la tenue d'un examen juridiquement valable et défendable qui répond aux attentes des membres de l'organisme et permet d'évaluer la compétence donnant accès à la pratique de l'optométrie au Canada.*

## **Notre force :**

Le Bureau des examinateurs en optométrie du Canada dispose d'une capacité unique et jouit d'une position incomparable pour évaluer la compétence des étudiants en optométrie souhaitant accéder à la pratique de cette discipline. Nos membres et nos ressources humaines constituent notre principal atout. Grâce à la synergie rendue possible par des gens dévoués, des valeurs communes, des aptitudes diversifiées ainsi que des expertises et des connaissances complémentaires, notre organisme assure



systématiquement la tenue d'une évaluation des compétences à la fois bilingue, exhaustive, équitable et impartiale des candidates et des candidats qui souhaitent accéder à la pratique de l'optométrie au Canada. Ces examens sont mis au point par la profession, pour la profession, et se fondent sur l'état actuel de la pratique de cette discipline au pays.

Nos membres et nos fondateurs, c'est-à-dire les dix organismes provinciaux de réglementation de l'optométrie du Canada voulant disposer d'un examen national qui donne accès à l'exercice de cette discipline, soutiennent généreusement notre organisme. Ces derniers versent des contributions annuelles et financent des projets spéciaux afin de participer au maintien de droits d'inscription raisonnables pour les candidats.

L'élaboration et la tenue d'un examen d'agrément à un coût raisonnable exigent des ressources substantielles, ce que nous ne pourrions faire sans l'engagement bénévole des membres de la profession. Heureusement, nous avons la chance de pouvoir compter sur des centaines d'optométristes qui travaillent bénévolement, en étroite collaboration avec notre personnel et d'autres spécialistes, pour établir des questions fiables et valables, déterminer les seuils de réussite, évaluer les candidates et les candidats avec objectivité, et valider les résultats obtenus.

## Notre histoire :

- 1995 : Les organismes de réglementation de l'optométrie mettent sur pied les Examineurs canadiens en optométrie « afin d'élaborer et d'assurer la tenue d'un examen commun donnant accès à l'exercice de l'optométrie pour le compte des organismes de réglementation du Canada »<sup>1</sup>. La première séance d'examen a lieu en juin et accueille 112 candidats.
- 1997 : Instauration de la première Évaluation de la compétence clinique. Elle évalue les compétences requises pour accéder à la pratique de l'optométrie. Un volet écrit vise à valider les connaissances des candidates et des candidats au moyen d'un questionnaire à choix multiples. Une banque de cas est constituée, laquelle évolue constamment. Quatre stations sont aménagées pour évaluer la compétence clinique pratique.
- 2005 : Les Examineurs canadiens en optométrie établissent les normes de rendement fondées sur les compétences (*Competency Based Performance Standards*), qui remplacent la première Évaluation de la compétence clinique. Cette initiative s'harmonise avec les autres examens de grande importance, qui migrent vers l'évaluation des compétences. À l'époque, l'examen mesure les compétences qui sous-tendent les normes de rendement. L'examen écrit se déroule durant 8 heures et prend la forme d'un questionnaire à choix multiples (abordant plus de 60 cas). L'évaluation de la composante clinique est réalisée à l'aide de patients.
- 2011 : L'Évaluation canadienne des compétences en optométrie (ECCO) remplace l'Évaluation canadienne standardisée en optométrie (ECSO).

---

<sup>1</sup>Objets indiqués dans l'acte constitutif de notre organisme



2016 : En octobre 2016, notre organisme tient la toute dernière séance officielle de l'ECCO. L'ECCO est offert une dernière fois en mai 2017 uniquement pour les reprises.

2017 : En janvier, les membres approuvent le changement de dénomination de l'organisme, délaissant « Examineurs canadiens en optométrie » pour « Bureau des examinateurs en optométrie du Canada »; elle entre en vigueur en mars de la même année.

L'examen s'aligne sur le modèle national de compétences, les questions à choix multiples et les composantes de l'examen clinique objectif structuré (ECOS), lequel évalue la compétence clinique des candidats. L'examen intègre les pratiques exemplaires actuelles en matière d'évaluation de la compétence des candidates et des candidats souhaitant accéder à la profession. L'approche d'évaluation privilégiée s'harmonise avec les examens de grande importance donnant accès aux professions de la santé. L'ECOS compte alors 17 stations, 11 d'entre elles étant interactives et se déroulant en compagnie d'un patient standardisé. Cinq autres stations sont non interactives et ne comptent aucun patient standardisé; une station de repos est aussi aménagée. L'examen écrit dure encore 8 heures et prend la forme d'un questionnaire à choix multiples (abordant plus de 60 cas), lui aussi adapté en fonction du nouveau référentiel de compétences.

Un portail d'inscription en ligne est également lancé pour faciliter la démarche d'inscription à l'examen et pour poursuivre l'automatisation des opérations manuelles. Lancé en juin, le portail prend en charge les six avenues d'admissibilité définies dans la Politique sur l'admissibilité et les reprises.

2020 : L'examen clinique objectif structuré est réduit à 12 stations, neuf d'entre elles étant interactives et se déroulant en compagnie d'un patient standardisé. Les trois autres stations sont non interactives et comportent des mannequins.

## Notre vision :

*Être le seul fournisseur des évaluations de la compétence pour le compte des organismes de réglementation de l'optométrie au Canada.*

Le premier semestre de 2020 a été pour le moins intéressant, mais même en cette période sans précédent qu'engendre la pandémie de COVID-19, nous continuons d'avancer à grands pas vers un avenir meilleur. En effet, nous redéfinissons et rationalisons davantage l'examen écrit et l'ECOS tout en cherchant de nouvelles façons de réaliser les évaluations sans en compromettre l'intégrité. À l'automne 2020, l'examen écrit se tiendra pour la toute première fois dans davantage de villes du Canada (Calgary, Montréal et Waterloo) ainsi qu'aux États-Unis (Boston). De plus, nous testons cette année un tout nouveau concept, qui consiste à permettre aux candidates et aux candidats en sol américain de subir l'examen écrit de l'automne 2020 dans un site isolé par l'entremise d'un système électronique.

À la lumière de tous les progrès que nous avons accomplis, nous savons pertinemment que rien de tout cela n'aurait été possible sans l'appui et le soutien de nos membres et sans le travail acharné et le dévouement de nos administrateurs, de nos bénévoles, de nos examinateurs et de nos ressources humaines, jour après jour, année après année.



Nous tenons à REMERCIER SINCÈREMENT toutes les personnes qui ont contribué à notre réussite au cours de ces 25 ans!



*Merci du fond du cœur!*

Cordialement,

L'équipe responsable des examens



OPTOMETRY EXAMINING BOARD OF CANADA

BUREAU DES EXAMINATEURS EN OPTOMÉTRIE DU CANADA

